



**RETURN BIDS TO:
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

louise.curtis@tc.gc.ca

**REQUEST FOR PROPOSAL
DEMANDE DE PROPOSITION**

Amendment - Amendement

001

Proposal To: Transport Canada

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

Proposition à : Transports Canada

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions

| | |
|--|--|
| Title – Sujet | |
| Estimation des stocks de véhicules zéro émission disponibles à la vente au Canada | |
| Solicitation No. – N° de l'invitation | Date |
| T8080-220357 | 17 Novembre 2022 |
| Client Reference No. – N° référence du client | |
| T8838-220100 | |
| GETS Reference No. – N° de référence de SEAG | |
| | |
| Solicitation Closes L'invitation prend fin | Time Zone Fuseau horaire |
| at – à 02:00 PM – 14h00 | Eastern Standard Time (EST) |
| on – le 29 Novembre 2022 | Heure Normale de l'Est (HNE) |
| F.O.B. - F.A.B. | |
| Plant-Usine: <input type="checkbox"/> | Destination: <input checked="" type="checkbox"/> Other-Autre: <input type="checkbox"/> |
| Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à : | |
| Louise Curtis | |
| Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone | E-mail Courriel |
| 343-571-8834 | louise.curtis@tc.gc.ca |
| Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction | |
| National Capital Region | |

Instructions: See Herein

Instructions : Voir aux présentes

| | |
|--|---|
| Delivery required -Livraison exigée | Delivery offered -Livraison proposée |
| See Herein – Voir aux présentes | |
| Jurisdiction of Contract: Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation) | |
| Compétence du contrat : Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande) | |
| Vendor/firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur | |
| | |
| Telephone No. - N° de téléphone | |
| e-mail - courriel | |
| Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) | |
| Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) | |
| | |
| Signature | Date |



L'amendement 001 est proposé pour répondre aux questions posées par l'industrie.

Q1 : À la page 23 de 26 de la demande de propositions, le premier paragraphe de cette page traite de 4 périodes de recherche. Toutefois, dans le deuxième paragraphe, la première phrase mentionne « deux périodes déterminées ». Nous sommes confus par cela et cherchions des éclaircissements concernant 4 contre 2?

R1 : Les quatre périodes font référence au nombre total de périodes saisies au cours de l'ensemble du contrat (deux pour chaque rapport final). Alors que les deux périodes indiquées ci-après font référence aux deux périodes du rapport final.

Q2 : P 25 de 26 mentionne les années d'option à la section 8. Sommes-nous tenus de soumettre des prix pour les années d'option avec cette proposition?

R2 : Les périodes d'option ont été retirées de cette demande de soumissions, de sorte que l'établissement des prix n'est pas requis.

Q3 : P25 de 26 à la section 5 « Ressources », il est indiqué que les ventes de VZE par province/région, par type, par modèle par année/mois seront fournies à l'entrepreneur. Nous nous demandons quelle était la source de ces données.

R3 : La source est S&P Global (anciennement IHS Markit) New Light Duty Vehicle Registration Data.

Supprimer intégralement le paragraphe 3 de l'annexe A :

La tâche consiste ensuite à fournir une estimation de la disponibilité des VZE dans toutes les provinces canadiennes au cours des quatre périodes suivantes (avec les mois probables entre parenthèses) : (1) hiver 2023 (décembre 2022, selon le début du contrat), (2) printemps 2023 (mai 2023), (3) hiver 2024 (décembre 2023-janvier 2024) et (4) printemps 2024 (mai 2024), suivis d'autres périodes si les années optionnelles du contrat sont exercées.

Insérer au paragraphe 3 de l'annexe A alinéa 3:

“La tâche consiste ensuite à fournir une estimation de la disponibilité des VZE dans toutes les provinces canadiennes au cours des quatre périodes suivantes (avec les mois probables entre parenthèses) : (1) hiver 2023 (janvier 2023, selon le début du contrat), (2) printemps 2023 (juin 2023), (3) hiver 2024 (février 2024) et (4) printemps 2024 (mars 2024).”

Supprimer intégralement le paragraphe 8 de l'annexe A:

8. Années optionnelles

Ce contrat est soumis à un maximum de trois (3) années d'option, sous réserve d'un accord entre l'autorité contractante et l'entrepreneur pour prolonger la durée du projet, une année à la fois.

Supprimer intégralement la section 6.4.3

6.4.3 Option de prolongation du contrat

L'entrepreneur accorde au Canada l'option irrévocable de prolonger la durée du contrat pour au plus 3 (trois) période(s) supplémentaire(s) de 1 (une) année(s) chacune, selon les mêmes conditions. L'entrepreneur accepte



que pendant la période prolongée du contrat, il sera payé conformément aux dispositions applicables prévues à la Base de paiement.

Le Canada peut exercer cette option à n'importe quel moment, en envoyant un avis écrit à l'entrepreneur au moins 30 (trente) jours civils avant la date d'expiration du contrat. Cette option ne pourra être exercée que par l'autorité contractante et sera confirmée, pour des raisons administratives seulement, par une modification au contrat.

Tous les autres termes et conditions restent les mêmes